

MÉMOIRE DU COMITÉ DE DÉFENSE DE L'AIR ET DE L'EAU

DRAGAGE IOC

Présenté par

LOUISELLE DUFOUR

ET

ALEX BOUCHARD

Sept-Îles, le 9 avril 2015

Nous sommes des citoyens de Sept-Îles, membres du Comité de défense de l'air et de l'eau qui avons des interrogations sur les opérations du dragage de IOC. Nos intérêts sont le quai no 1, la gestion terrestre (sédiments contaminés), la colonne d'eau et la prévention.

Le Comité a des préoccupations pour les sédiments contaminés situés au quai no 1, plusieurs d'entre eux sont des HAP :

Dibenzo (a h) anthracène CEF+

Chrysène entre CEO et CEP

Benzopyrène entre CEP et CEF

Pyrène entre CEO et CEP

Fluoranthène entre CEO et CEP

Anthracène entre CEP et CEF

Phénantrène entre CEP et CEF

Fluorène CEP

Acénaphtylène CEP et CEF

2-méthylnaphtalène CEO et CEP

et ne pas oublier le mercure. Ce dernier nous préoccupe grandement, car il est bioaccumulable et de ce fait il vient s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Sachant que le mercure est toxique sur certaines formes chimiques, exemple : méthylmercure. Dans la limitation de la méthodologie la bioaccumulation du mercure n'est pas intégrée.

Ces sédiments contaminés qui sont en eau libre contaminent le milieu récepteur. Ils devraient être gérés de manière terrestre, car il dépasse la CEO. Cependant, le mercure n'est pas sujet de dragage, alors celui-ci peut continuer de contaminer sans avoir peur d'être dérangé et même chose pour les HAP.

Selon la compagnie IOC, nous avons eu l'information qu'il y a un bassin de rétention sur leur site. Tous les effluents de la compagnie s'écoulent dans ce bassin, une partie va s'évaporer et l'autre partie va s'infiltrer dans le sol pour percoler dans la nappe phréatique. On ne connaît pas la source de la contamination de la colonne d'eau (argent, plomb et cuivre) cependant nous savons qu'elle est contaminée. Nous savons pour la nappe phréatique qu'elle est contaminé (C 10 à C 50) et nous connaissons la source qui est la compagnie IOC.

- L'acceptabilité sociale pour notre Comité doit nécessairement passer par une réelle transparence de la part de la grande entreprise.

Nous avons toujours une préoccupation à savoir pour la gestion terrestre en bas du critère C, où seront déposés ces sédiments? Y aura-t-il une analyse du sol sous-jacent?

Comment pouvons-nous accepter socialement une façon de procéder puisqu'il n'y en a aucune d'établie. Selon les dires du promoteur la gestion terrestre sera négociée entre eux sans que la population soit informée.

Ce que nous en comprenons c'est que nous devons avoir une confiance aveugle envers la compagnie IOC, puisque tout sera fait dans les règles de l'art pourquoi ne pas être transparent?

Merci de votre attention.